

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°57/2021**

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an deux mille vingt et un le 1<sup>er</sup> décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : HAMMOUDA Jeanine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

**Procurations** : PLA Michelle à DARIO Alain, CRUANAS Pauline à François BRUNET

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

24 novembre 2021

Classement issu de la nomenclature « ACTES »  
5.7.1 Création, modification de statuts, dissolution

**OBJET : EXTENSION DES COMPETENCES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE A L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 20 septembre 2021, le Conseil de Communauté de Perpignan Méditerranée Métropole a approuvé la modification de l'article 6-10 des statuts de l'EPCI. Il ajoute qu'en application de l'article L5211-17 du CGCT, il convient de délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil de Communauté correspondante référencée DELIB/2021/09/170 et demande à l'Assemblée de se prononcer.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la modification des statuts de Perpignan Méditerranée Métropole telle qu'explicitée ci-avant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,



Alain DARIO